

Les pêches artisanales au coeur des systèmes halio-alimentaires durables

Julien Noël et Danièle Le Sauce

Volume 14, numéro 1, mai 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1027954ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Noël, J. & Le Sauce, D. (2014). Les pêches artisanales au coeur des systèmes halio-alimentaires durables. *VertigO*, 14(1).

Résumé de l'article

L'objectif de cette contribution est de montrer comment les systèmes de pêche artisanale participent à la construction d'une sécurité alimentaire et plus largement s'inscrivent dans un développement durable des filières halieutiques. À partir de réflexions générales et d'expériences françaises, nous relativisons en premier lieu la place marginale de ce secteur artisan au sein du système halio-alimentaire mondialisé. Par la suite, nous insistons sur la politisation de celui-ci à l'échelle mondiale ainsi que sur quelques initiatives plus locales en termes de gestion et de valorisation des ressources, essentielle pour accroître la participation de ces pêches aux enjeux alimentaires actuels.



Julien Noël et Danièle Le Sauce

Les pêches artisanales au cœur des systèmes halio-alimentaires durables

Introduction

- 1 Si les ressources vivantes de la mer sont sans conteste sources d'innombrables richesses à travers le monde (16 % des apports protéiniques annuels, quelques 150 millions d'emplois, près de 60 milliards de devises...), les conditions de leur exploitation et de leur distribution génèrent pourtant de multiples situations conflictuelles ainsi que de fortes inégalités territoriales, tant à différents maillons de la filière (de l'amont vers l'aval) qu'à diverses échelles (du local au global) (FAO, 2009b ; Le Roux et Noël, 2007 ; Cole, 2003). À l'heure d'une mondialisation toujours plus poussée du système alimentaire (Rastoin et Ghersi, 2010), le secteur halieutique demeure – comme d'autres productions nourricières – au cœur d'enjeux et d'intérêts divergents qui interrogent sa capacité à répondre aux défis alimentaires, et plus largement au développement durable des populations et des territoires (Carré, 2008 ; Corlay, 2004). En effet, confrontée depuis plusieurs décennies à une crise globale¹ qui ne cesse de s'accroître, cette filière halio-alimentaire est par ailleurs happée dans une marchandisation croissante des ressources (espèces et espaces) qui met ainsi en concurrence forcée une diversité de systèmes halieutiques, des plus industrialisés aux plus « artisanaux » (Noël, 2011 ; AMRPS, 2004).
- 2 Dans ce contexte, nous souhaitons montrer dans quelles mesures ces systèmes halieutiques « artisans » participent à la construction d'une sécurité alimentaire² en tant que fournisseurs (quantitativement et qualitativement) de denrées aquatiques, mais plus largement s'inscrivent dans un développement halieutique durable, en particulier des espaces littoraux sur lesquels s'ancrent ces activités (Le Sann, 1995). Pour ce faire, notre recherche s'appuie conjointement sur les rapports et documents techniques édités par la FAO³ (cf. bibliographie) ainsi que sur certaines réflexions développées dans le cadre d'une thèse de doctorat autour des différentes formes de « mondialisation halieutique » (Noël, 2011). Sur le plan empirique, diverses expériences de terrain viennent enrichir l'analyse, tant au travers des enquêtes menées auprès d'acteurs de la filière que sur l'analyse textuelle des supports bibliographiques militants (cf. la revue *Samudra*).
- 3 Aussi, à travers un examen général de la filière pêche – notamment sur la côte ouest française –, nous souhaitons souligner l'importance des secteurs artisans au sein de ce système halio-alimentaire tout en insistant sur le travail de reconnaissance progressif engagé par ces derniers sur la scène politique internationale afin d'atténuer leur propre « insécurité ». Puis nous poursuivons notre analyse en focalisant notre attention sur deux leviers essentiels à ces systèmes artisans pour renforcer leurs capacités à répondre aux enjeux de sécurité alimentaire et de développement halieutique durable : la garantie des droits collectifs de gestion des ressources, et la poursuite des initiatives engagées en termes de qualité des produits et de proximité avec les consommateurs.

La marginalisation relative des pêches artisanales dans le système halio-alimentaire

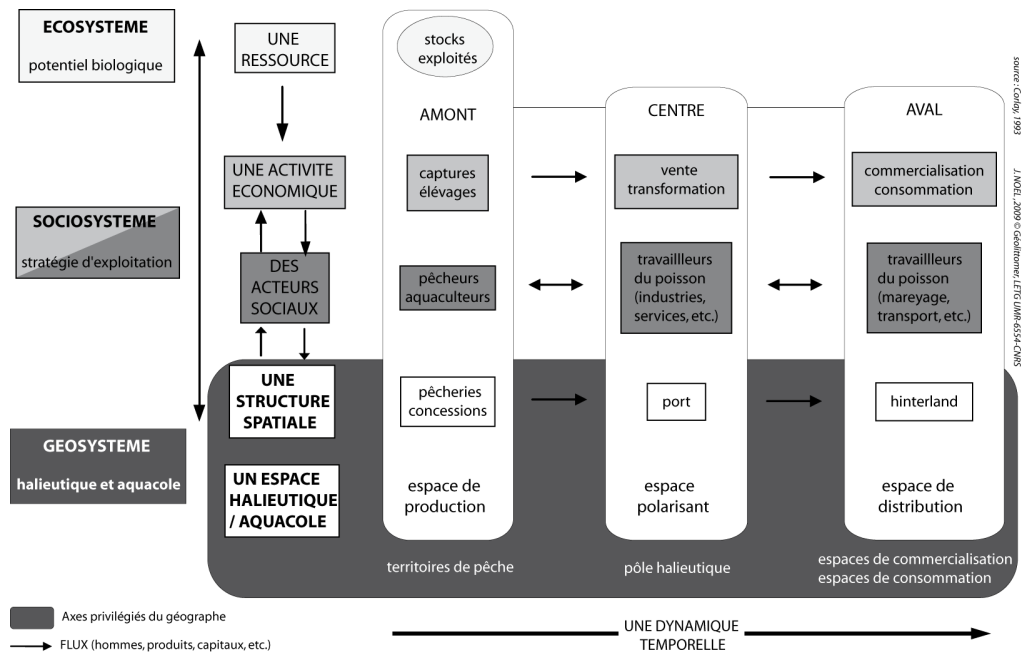
Un système alimentaire halieutique sous le prisme du géosystème

- 4 Classiquement, le système halieutique est appréhendé en tant qu'ensemble coordonné d'éléments en interaction dynamique organisé par l'homme en vue de valoriser les ressources aquatiques (Rey *et al.*, 1997). D'un point de vue plus disciplinaire, afin d'analyser les organisations et les dynamiques spatiales induites par ces activités, J-P. Corlay développe le concept de « géosystème halieutique » (figure 1) qu'il définit comme une construction spatiale résultant de la rencontre entre un potentiel de ressources biologiques marines – l'écosystème

– et d'une stratégie d'exploitation de ce potentiel à l'aide de divers facteurs de production – le sociosystème (Corlay, 1993). À l'intersection de ces systèmes naturel et sociétal est généré un système spécifique qui s'inscrit à la surface de la Terre (géo) sous la forme d'une structure spatiale singulière, « l'espace halieutique » (*ibid.*). Organisé selon une logique de filière, cet espace halieutique se subdivise schématiquement en trois sous-espaces :

- un espace de production, c'est-à-dire une aire maritime à l'intérieur de laquelle les ressources sont prélevées (ou élevées pour l'aquaculture) ;
- un espace de distribution et de consommation, autrement dit la zone continentale dans laquelle s'opèrent la commercialisation et la consommation des produits de la mer ;
- un espace structurant, l'interface portuaire, point de jonction entre les deux autres espaces, à la fois espace fonctionnel en tant que lieu de mise à terre des captures, mais aussi espace social en tant que lieu de sociabilité (*ibid.*).

Figure 1. L'approche géosystémique de la filière halieutique.



Source : Noel, 2011, p.27

5 À l'origine du géosystème halieutique, il existe un projet au sein d'un groupe social qui se traduit par des stratégies d'exploitation de diverses ressources biologiques marines dans une zone délimitée, celles-ci mobilisant divers facteurs sociaux et matériels de production (navires, engins, parcs, temps de travail, etc.). Le résultat de l'exploitation produit des captures ou des élevages à l'amont, qui deviennent des apports lors du débarquement, de la vente et/ou de la transformation au centre, puis des biens marchands lors de leur distribution et de leur consommation à l'aval sur le(s) marché(s). Ce processus économique met aussi en scène des acteurs sociaux, des producteurs aux consommateurs en passant par tous les travailleurs et les emplois induits dans les industries et les services, acteurs sociaux qui s'inscrivent tous plus ou moins fortement au sein de l'espace halieutique (d'après Corlay, 1993).

varie entre 5 et 15 m de long⁵, et dont les aires de captures ne dépassent guère les 200 m de profondeur et les 50 km de distance à la côte (Chuenpagdee *et al.*, 2006). Néanmoins, au sein de cette filière, les pêches artisanales souffrent d'un certain désintérêt à travers le monde de la part de multiples administrations étatiques, intergouvernementales, d'investisseurs..., qui soutiennent plus volontiers le développement d'entreprises de pêche industrielles plus productives et plus rentables. Ces pêches demeurent il est vrai assez difficiles à saisir dans leur globalité (cf. encadré 1). La dispersion des points de débarquement (grèves, ports), la multiplicité des techniques et des engins (arts traînants ou dormants, de la simple pirogue aux petits chalutiers), la grande variété des espèces débarquées (pélagiques, démersales), la pluralité des durées des marées (de quelques heures à plusieurs jours), les aspects multiformes de la distribution et de la commercialisation (en frais, surgelé, salé-séché-fumé, etc.), la carence des données statistiques (ou leur manque de fiabilité),... constituent autant de facteurs qui font que la recherche halieutique apparaît parfois dépourvue dans ses outils et ses méthodes d'analyses, voire se sent impuissante à dépasser le cadre de simples descriptions singulières (cf. entre autres Garcia *et al.*, 2010 ; Durand *et al.*, 1991).

Encadré 1. Les pêches artisanales : essai de définition.

Classiquement définie par opposition à la pêche industrielle qui se présente comme une entreprise fondée sur la firme, la pêche artisanale reste bien souvent appréhendée comme une unité productive fondée sur le ménage. Derrière cette dichotomie (traditionnel/moderne), certains chercheurs insistent plutôt sur la coupure entre logique de profit et logique de reproduction sociale. Face à la diversité des interprétations, nous optons pour une définition combinant plusieurs critères d'appartenance :

- des pêcheries souvent plurispécifiques, les pêcheurs ayant tendance à cibler plusieurs espèces (saisonniers) différentes ;
- un capital restreint ainsi qu'une main-d'œuvre abondante (notamment en Afrique et en Asie), tant à terre qu'en mer ;
- des pêcheurs le plus souvent propriétaires de navires de petite taille (90 % font moins de 12 m de long) et souvent de fabrication locale, et à faible rayon d'action au cours d'une marée (inférieure à 50 km de la côte) ;
- une activité professionnelle dont l'utilisation de techniques de pêche variées nourrit des valeurs symboliques qui confèrent une identité culturelle assimilable à un genre de vie particulier ;
- des communautés de pêcheurs nombreuses et dispersées sur le littoral, mais aussi à l'intérieur des terres (autour de plans d'eau) ;
- une activité professionnelle où règne une certaine réciprocité sociale (liens de parenté et liens sociaux forts) ainsi qu'une division du travail marquée (par genre, par âge), traduisant une différenciation des rôles sociaux (production masculine, transformation et distribution féminine) ;
- un écoulement des prises et une intégration sur des marchés locaux et nationaux, avec aussi une part de la production autoconsommée.

Pratiquées à des niveaux organisationnels très divers – micro-entreprises informelles, pêcheurs indépendants, armements structurés etc. –, ces pêches artisanales ne constituent pas une catégorie homogène, et ce peu importe les pays ou les régions d'étude. Leur définition se doit par conséquent de mieux prendre compte le contexte géographique – tant spatial que scalaire – dans lequel celles-ci s'insèrent et se développent. Il convient donc d'affiner cette première définition en distinguant au sein des « pêches à petite échelle » deux sous-catégories. Les pêches traditionnelles font ainsi référence à une terminologie anglo-saxonne basée sur les aspects technologiques, impliquant des embarcations et des engins de pêche de petites tailles, auxquelles s'ajoutent de faibles niveaux de technologie et d'investissement en capital par pêcheur. Par ailleurs, cette activité traditionnelle n'est bien souvent qu'une des activités prises en charge par les communautés de pêcheurs, notamment au Sud. De leurs côtés, les pêches artisanales renvoient davantage à une terminologie latine basée sur une consonance socio-économique, et impliquent des entreprises individuelles/familiales indépendantes dans lesquelles le propriétaire est souvent l'actionnaire principal, bien que les navires puissent parfois appartenir à certains investisseurs extérieurs (des commerçants). S'ajoutent à ces variables des niveaux de technologie peu élevés par pêcheur, sans que la variable taille des navires et des engins de pêche n'interviennent comme élément déterminant.

Sources : Garcia *et al.*, 2010 ; FAO, 2009a ; Chuenpagdee *et al.*, 2006 ; Béné, 2006 ; Durand *et al.*, 1991, dans Noel, 2011, p.29

10 La marginalisation du secteur artisanal en termes d'exploitation, d'accès et de partage des ressources halieutiques (espèces et espaces) provient en premier lieu de la logique « capitalistique » dans laquelle s'inscrit depuis plusieurs années la filière halieutique, logique qui considère avant tout les produits de la mer « comme des denrées marchandes, source de profits, au détriment de ressources qu'il importe de préserver afin de garantir des moyens d'existence aux populations de pêcheurs » (AMRPS, 2004). Dans un tel contexte, les conditions de vie et de travail au sein des communautés d'artisans-pêcheurs sont donc souvent précaires et vulnérables. Cela tient pour la FAO à divers facteurs tels que l'insécurité

des droits d'accès à la mer et à la terre ainsi qu'à des ressources halieutiques en déclin, de l'inégale répartition des bénéfices ou d'un manque de valorisation dérivant de l'utilisation des produits de la pêche (souvent pour cause d'accès inadéquat aux marchés), à l'absence ou à l'inadéquation des services de santé et d'éducation et des dispositifs de protection sociale, ou bien encore à l'exclusion des processus de développement au sens large du fait de la précarité des structures organisationnelles et d'une faible représentation et participation à la prise de décisions (FAO, 2009b ; 2006). Facteurs discriminants que certains défenseurs de la cause artisanale n'ont cessé de rappeler : flux commerciaux qui mettent à mal la sécurité alimentaire et les moyens d'existence locaux, systèmes d'écolabellisation qui ne prennent pas en compte les aspects socioéconomiques des pêcheries artisanales, politiques et mesures de gestion des pêches qui mènent à une privatisation des ressources (quotas individuels transférables, aires marines protégées), concurrence d'autres activités maritimes (aquaculture, tourisme) qui chassent les communautés des espaces côtiers qui étaient leur lieu de vie traditionnel, etc. (Sharma, 2007 ; AMRPS, 2004).

11 De nombreuses études considèrent pourtant ces pêches artisanales comme un phénomène géographique local dynamique, du fait notamment de leur prégnance socioéconomique sur la plupart des littoraux de la planète, et non dénuées d'atouts, tant en matière de réduction de la pauvreté que d'interrelation avec d'autres activités (agricoles, agro-alimentaires, touristiques...) (Béné, 2006 ; Le Sann, 1995). En accordant une place plus centrale au secteur artisanal dans leurs travaux de recherches, les études de Chuenpagdee *et al.* (2006) ou de Jacquet et Pauly (2008) permettent d'atténuer les effets de la marginalisation du secteur par rapport au segment industriel en soulignant certains « avantages comparatifs » : meilleurs rendements économiques (nécessitant moins de carburant), techniques plus sélectives vis-à-vis de l'environnement aquatique, contribution à l'héritage culturel et à la connaissance (empirique) du milieu, etc. (Tableau 1). La FAO rappelle aussi que sur le plan nutritionnel ces pêches à petite échelle sont des plus importantes pour la sécurité alimentaire, car les denrées aquatiques qui en sont issues – en premier lieu le poisson – représentent une source directe de nourriture pour des milliers de personnes vivant à proximité du littoral et/ou de plans d'eau, et tout particulièrement là où les autres sources de protéines animales se font plus rares et plus chères (FAO, 2006)⁶. Ces pêches produisent en effet annuellement entre un tiers et la moitié des captures marines et intérieures mondiales (soit entre 30 et 45 millions de tonnes), captures destinées majoritairement à l'approvisionnement en denrées aquatiques de marchés locaux et intérieurs, et à la consommation de subsistance⁷.

Tableau 1. Les atouts de la pêche artisanale à l'échelle mondiale.

Avantages comparés	Pêche industrielle	Pêche artisanale
Subventions annuelles	25-27 Mds \$US	5-7 Mds \$ US
Nombre de pêcheurs concernés	0,5 M	> 12 M
Prises annuelles destinées à la consommation	30 Mt	30 Mt
Prises annuelles destinées aux usages industriels	35 Mt	Négligeable
Prises annuelles rejetées	8-20 Mt	négligeable
Consommation annuelle de carburant	37 Mt	5Mt
Quantité de poissons capturée par tonne de carburant	1-2 t.	4-8 t.

Source : d'après Jacquet et Pauly, 2008 dans Noel, 2011, p.205

12 Plus globalement, dans un contexte de la réduction de pauvreté, ces pêches « artisanales » fournissent des moyens d'existence, des emplois et des revenus pour des millions de personnes⁸. Leur contribution par le biais d'échanges « régionaux », mais aussi par la génération de divers revenus (des salaires aux produits de la vente) les font également apparaître comme des sources indirectes de sécurité alimentaire. Elles contribuent par exemple à employer près de 90 % de travailleurs du poisson (*fishworkers*) dans les secteurs de la transformation et de la commercialisation des denrées aquatiques à travers le monde, dont

environ pour moitié des femmes. En effet, qu'elles soient exercées à temps plein ou à titre occasionnel, ces activités font appel à des techniques de production, de transformation et de distribution qui nécessitent une très forte intensité de main-d'œuvre, environ 20 fois plus importante que celle travaillant dans le segment industriel⁹. D'après les estimations de la FAO, ce sont donc quelques 25 millions de pêcheurs et plus de 80 millions de travailleurs de la pêche (*fishworkers*) qui sont occupées tout au long de ces filières halio-alimentaires artisanales à l'échelle mondiale (FAO, 2009b ; 2006). Un détour par une brève analyse de la filière halieutique française et de la place qu'y occupe le segment artisanal permet d'illustrer ce paradoxe entre marginalité et dynamisme.

Une illustration du rôle des pêches artisanales dans le système alimentaire halieutique : le cas français

13 Avec une production avoisinant les 460 000 tonnes de captures annuelles (4^e rang européen), conjuguée à des niveaux de consommation dépassant les 35 kg./hab./an (3^e rang européen), la France fait figure de réelle puissance halieutique à l'échelle communautaire. Quelques chiffres clés fournis par le site Internet de l'établissement national de coordination de la filière *FranceAgriMer* attestent, s'il en est besoin, de l'importance socio-économique de ce secteur d'activité maritime dans l'hexagone : la production occupe quelques 22 000 marins pêcheurs, une flotte de 4800 navires et une quarantaine de halles à marée (ou criées) ; la transformation, plus de 600 entreprises de mareyage et de transformation ; et la distribution, quelques 3000 poissonneries (indépendants et rayons « marée » des grandes et moyennes surfaces, GMS) ; le tout pour un chiffre d'affaires annuel supérieur au milliard d'euros (FranceAgriMer, 2014). Sur le plan organisationnel, près des deux tiers de la pêche fraîche sont débarqués sous criées, produits frais qui sont ensuite acheminés à 70 % sur les étals des GMS, même si le secteur de la poissonnerie reste dynamique, notamment dans les régions maritimes et les grandes villes métropolitaines. Paradoxalement, la production française de produits aquatiques (pêche et élevage) ne couvre qu'un tiers des besoins intérieurs en augmentation constante, besoins ichtyophagiques qui se sont aussi davantage tournés vers des denrées surgelées au détriment des poissons frais¹⁰. En ce qui concerne les flux aquatiques, la balance commerciale aquatique nationale continue donc de se creuser et demeure largement déficitaire, de plus de 3 milliards d'euros. Les importations de produits de la mer, principalement en provenance de Norvège (saumon, cabillaud), du Royaume-Uni (saumon, filets de poisson blanc) ou d'Espagne (merlu...), dépassent ainsi chaque année le million de tonnes et alimentent le segment de la transformation et de la grande distribution tandis que les exportations aquatiques, traditionnellement orientées vers nos voisins espagnols et italiens, ne cessent de ralentir depuis 2008 sous l'effet notamment de la crise financière internationale (*ibid.*).

14 Ces quelques éléments de conjoncture générale éclairent dans quel contexte halieutique s'insère le segment des pêches artisanales. En France, celui-ci reste majoritairement défini, au regard de la loi d'orientation sur les pêches maritimes et les cultures marines de 1997, par le critère spécifique de l'embarquement de l'armateur. De là découlent différents types de pêche en fonction de la durée de l'expédition maritime : une petite pêche qui s'absente pour une durée inférieure ou égale à 24 heures ; une pêche côtière absente du port de 24h à 96h ; au-delà de 96h, les navires sont dans la catégorie de la pêche au large, voire de la grande pêche (Baranger *et al.*, 2008 ; Rey *et al.*, 1997). Enracinées sur une infinité de lieux à l'échelle du pourtour littoral hexagonal, ces pêches maritimes artisanales (petite pêche et pêche côtière en premier lieu) conservent donc un rôle territorial structurant indissociable de la culture économique et de l'identité sociale de nombreuses régions métropolitaines (Bretagne, Pays Basque, Méditerranée, etc.). Ainsi, à l'échelle du golfe de Gascogne, l'un des espaces halieutiques les plus actifs, mais aussi les plus dépendants de ces activités maritimes en Europe, se concentrent une flottille de proximité et un vivier d'emplois des plus importants (respectivement le tiers des navires et les trois quarts des emplois nationaux). Ces unités y travaillent des espèces très diverses (soles, sardines, germons, langoustines, merlus pour ne citer que les plus connues), compensant ainsi un semis portuaire éclaté et l'exigüité de l'avant-pays par une polyvalence et une pratique simultanée ou successive de métiers côtiers.

À cette variété de la géographie des apports se double également une ventilation saisonnière des captures qui s'adaptent à la fois aux contraintes migratoires des espèces, mais aussi aux dispositions réglementaires de plus en plus drastiques des pêcheries (Couliou et Pourinet, 2012).

- 15 Mais comme le notent Baranger *et al.*, il est clair que le poids social de ces activités de pêche en France s'est marginalisé » (2008). En effet, ces pêches artisanales connaissent depuis une quinzaine d'années une sérieuse érosion de leurs effectifs (plus de 40 % de perte pour le segment de la petite pêche), posant ainsi avec acuité la question de la transmission de ces entreprises de pêche (les navires avec leurs quotas et leurs licences), au regard notamment du vieillissement de la flotte d'une part et de multiples départs en retraite de patron non compensé d'autre part (*ibid.*). Sur le plan de la gestion, qui se joue désormais à l'échelle communautaire de l'Europe bleue, l'encadrement plus strict des engins de pêche, des pêcheries, voire leur interdiction ou leur fermeture (comme ce fut le cas dans le golfe de Gascogne respectivement pour l'utilisation du filet maillant dérivant dans les années 1990, et pour la capture d'anchois dans les années 2000), sont de nature à remettre en cause les équilibres portuaires (cf. ceux de l'île d'Yeu en Vendée, ou de la Turballe en Loire-Atlantique pour ne citer que ces deux exemples) dans la mesure où les redéploiements géographiques des flottes côtières sont difficiles à concevoir et à mettre en œuvre (Couliou et Pourinet, 2012). À ces difficultés socioéconomiques s'ajoute aussi une relative marginalité politique, puisqu'aux yeux de nombreux militants de la cause artisanale, il n'existe pas d'organisme suffisamment représentatif de ce segment à l'échelle nationale. Ceci alors que deux types d'organisations professionnelles existent sur le territoire à différents échelons : des structures syndicales (les comités des pêches) auxquels sont attribués par l'État un rôle d'aménagement et de gestion des pêcheries ; des structures économiques (les organisations de producteurs) responsables de la rationalisation des ventes aquatiques sur les marchés. Mais c'est probablement le fait que ces structures soient trop apparentées au segment artisan hauturier, voir industriel, ou trop orientées dans la défense de celles-ci, qui est à l'origine de la méfiance d'un certain nombre de « petits » pêcheurs à leur égard (Noel, 2011).
- 16 Pratiquées à des niveaux organisationnels très divers, et en fonction des contextes géographiques dans lesquels elles s'insèrent et se développent (cf. le cas français ci-dessus par exemple), les pêches artisanales se caractérisent dans leur ensemble par une hétérogénéité marquée. Hétérogénéité qui explique sans doute leur difficulté à faire reconnaître, à l'échelle nationale et internationale, leur importance en termes de contribution aux moyens d'existence de millions d'individus, et qui passe par une politisation de la cause artisanale.

Vers une sécurisation des droits de gestion et de valorisation des pêches artisanales

La politisation progressive des pêches à petite échelle dans l'agenda international

- 17 Schématiquement, cette reconnaissance progressive des pêches artisanales à l'agenda¹¹ international peut être structurée à deux niveaux. Le premier concerne la mise en œuvre d'un activisme militant transnational qui a déjà fait l'objet dans le détail de plusieurs travaux précédents (Noel, 2011 ; 2009a ; 2009b ; Noel et Malgrange, 2011 ; Le Sann, 2001). De manière synthétique, ce mouvement social de défense des pêches à petite échelle regroupe deux grandes familles d'acteurs, des organismes d'appui et des structures syndicales, dont l'*International collective in support of fishworkers* (ICSF) et le *World forum of fish harvesters and fishworkers* (WFF) en sont respectivement les structures les plus représentatives à l'échelle mondiale¹². Dans un contexte halieutique mondial conflictuel et inégalitaire, cette contestation émerge et se construit au cours des années 1980-1990 et développe des représentations idéologiques (tiers-mondisme), des pratiques d'organisation (réticulaire) et des stratégies d'action (informer, contester, s'autonomiser) qui vont lui permettre de politiser progressivement la cause artisanale à différentes échelles (Noel, 2011). En insistant sur le caractère multifonctionnel de ce secteur d'activité (alimentation, revenus,

moyens d'existence), ces militants sont convaincus que la réponse à la crise du secteur halieutique passe par une revalorisation et un renforcement des modèles de production artisan, les mieux à même de faire « respecter les droits fondamentaux, l'équité sociale et la culture des pêcheurs et des travailleurs de la pêche à travers le monde » (Kurien, 2000). En développant tout un ensemble de propositions alternatives (droits d'usages territoriaux, reconnaissance du travail féminin, souveraineté alimentaire...), ces derniers insistent sur les efforts à mener en termes « de justice, de participation et d'autosuffisance [afin de] réorienter l'activité halieutique vers des modèles de développement durable » (*ibid.*). Ces revendications sont ainsi portées tout au long de la structuration de ce mouvement et finissent par provoquer, sur le plan international, « des structures d'opportunités politiques¹³ » (Fillieule *et al.*, 2009) qu'il convient d'analyser à un second niveau.

18 En effet, le degré d'ouverture et de stabilité des politiques internationales vis-à-vis de la pêche artisanale – et notamment celles de la FAO – ont considérablement changé au cours des années 2000, l'organisme onusien affichant une tolérance et une réceptivité de plus en plus grande à son égard. Chronologiquement, un premier signe de participation à cette politisation de la cause artisanale en matière de sécurité alimentaire s'effectue dans la rédaction d'un « Code de conduite pour une pêche responsable » (FAO, 1995), puis par la mise en œuvre de directives techniques sur cette thématique à l'égard de ses États membres qui approfondit et complètent les recommandations faites dans le guide (FAO, 2013 ; 2006). Dans son article 2f, ce Code de conduite ambitionne pour objectif de « promouvoir la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire et à la qualité des aliments » tout en donnant la priorité « aux besoins nutritionnels des communautés locales » (Art. 2f) (FAO, 1995). Un peu plus loin, il reconnaît également que « l'aménagement des pêcheries devrait promouvoir le maintien de la qualité, de la diversité et de la disponibilité des ressources halieutiques en quantités suffisantes pour les générations présentes et futures, dans un contexte de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de développement durable » (Art. 6.2) (*ibid.*). Une définition plus claire de la contribution des pêches artisanales est donnée à l'Article 6.18 : « reconnaissant l'importance de l'apport de la pêche artisanale et de la pêche aux petits métiers en matière d'emploi, de revenu et de sécurité alimentaire, les États devraient protéger de manière adéquate les droits des pêcheurs et des travailleurs du secteur de la pêche, particulièrement de ceux qui pratiquent une pêche de subsistance, artisanale et aux petits métiers, à des conditions de vie sûres et justes ainsi que, le cas échéant, à un accès préférentiel à des fonds de pêche traditionnels et aux ressources se trouvant dans les eaux relevant de la juridiction nationale » (*ibid.*).

19 Mais la plus grande avancée de l'organisme onusien se situe sans doute dans l'organisation en Thaïlande à l'automne 2008 d'une « Conférence mondiale sur les pêches artisanales » (FAO, 2009a)¹⁴. Représentant près de la moitié des 300 participants, la présence effective des petits pêcheurs et de leurs communautés traduit la volonté des organisateurs de leur accorder une attention particulière. Afin de mieux faire (re)connaître l'importance capitale et prioritaire en terme de développement social de ces pêches à petite échelle, ce symposium aborde un large éventail de thématiques (encadré 2) structurées autour de trois thèmes principaux portant sur les droits d'accès et d'usage aux ressources halieutiques (1), les droits de valorisation post-captures ou après récolte (2), les droits sociaux, économiques et de la personne (3), une réflexion transversale sur la place des femmes au sein de ces filières étant également à l'ordre du jour (FAO, 2009a). Au sortir de cette conférence, il est rappelé que dans de nombreux pays, le secteur des pêches artisanales et traditionnelles contribue déjà directement à la sécurité alimentaire (équilibre nutritionnel) et aux moyens d'existence par la création de richesses (revenus et devises), et plus largement au développement rural et à la réduction de la pauvreté (Béné, 2006 ; FAO, 2006). Si aucune déclaration unanime n'est produite à l'issue de cette rencontre, ses délibérations suggèrent le besoin d'une stratégie complète et coordonnée afin d'assurer et de développer les capacités (économiques) et les libertés (civile et politique) dont jouissent les communautés de pêche artisanale pour participer activement aux processus qui décident de leurs vies.

Encadré 2. Les principales thématiques abordées lors de la « Conférence globale sur la pêche artisanale » de la FAO de Bangkok en oct. 2008.

Dans le cadre des trois grands thèmes abordés, la Conférence traite des sous-thèmes suivants :

(1) Pour la protection des droits sociaux, économiques et de la personne

Inclusion et intégration des parties prenantes de la pêche artisanale à l'élaboration des politiques et au processus de décision ; parité hommes-femmes ; réponse aux besoins sanitaires et éducatifs des communautés d'artisans pêcheurs ; garantie de conditions de travail et d'existence convenables et sûres ; création de nouveaux systèmes de protection sociale ; et promotion des principes de base de la gouvernance démocratique.

(2) Pour l'utilisation durable de la ressource et les droits d'accès

Droits d'accès et d'utilisation des ressources halieutiques, des ressources hydriques, de l'espace littoral et riverain ; conditions préalables et exigences juridiques, pratiques et locales nécessaires à la mise en place d'une cogestion décentralisée ; évaluations exhaustives et suivi de la planification stratégique de soutien et de gestion efficace des ressources y compris la gestion des zones côtières et la conservation des écosystèmes qui soutiennent la pêche artisanale ; préparation, adaptabilité et résilience aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques.

(3) Pour les bénéfices après récolte

Rôle du secteur après récolte dans la gestion des pêches ; inclusion des transformateurs des produits de la pêche, commerçants et autres parties prenantes du développement commercial et des groupes d'aménagement des pêches ; menaces et débouchés créés par la hausse de la demande (internationale) des produits halieutiques ; intégration verticale et autres outils de marché, dont l'étiquetage écologique et la traçabilité.

Par ailleurs, la Conférence s'est aussi fixé le double objectif :

- d'une meilleure connaissance des facteurs de soutien au développement social, la mise en place de moyens d'existence durables, et l'utilisation des approches de pêche responsable dans le secteur de la pêche artisanale.
- d'une synthèse des facteurs clés qui renforcent la pêche artisanale et améliorent sa contribution à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et au développement durable.

Source : FAO, 2009a; Noel, 2011, p.264

20 L'allégation selon laquelle le secteur des pêches artisanales doit encore prendre pleinement conscience de son potentiel se confirme donc (FAO, 2013 ; 2009a). Aux échelles régionales et nationales, un certain nombre d'actions prioritaires en termes de droits sont identifiées afin de permettre au secteur artisan de contribuer de manière appréciable au développement durable de la filière halieutique dans son ensemble : soutien à la cogestion adaptative tenant compte des connaissances traditionnelles et des droits coutumiers, promotion de l'accès aux marchés à travers une meilleure manutention et commercialisation des produits post-capture et un meilleur accès au crédit,... À l'échelle mondiale, une demande est formulée pour qu'un instrument international s'applique aux pêches artisanales (FAO, 2013 ; 2009a). De manière pragmatique, les militants de la cause artisanale se doutent que « ni la FAO, ni nos gouvernements nationaux ne vont se conformer comme par miracle aux points de vue développés dans la Déclaration de Bangkok. Parvenir à des positions politiques mondiales, cela implique des processus complexes et délicats, bien difficile à mettre ensuite en œuvre » (Jaffer et Pictou, 2009, p.39). La pêche à petite échelle doit donc continuer « à s'organiser au niveau local et national » afin de « mettre en forme ses demandes et exprimer ses revendications » (*ibid.*). C'est ce que nous allons tenter de présenter au travers de quelques exemples halieutiques artisans sélectionnés dans l'Ouest de la France, et qui nous semblent révélateurs d'affirmations et de consolidation de droit de gestion et de valorisation garant d'un engagement en termes de sécurité alimentaire.

Vers des droits de co-gestion collectifs renforcés en amont de filière

21 Aux dires de la FAO, les droits de propriété constituent une condition nécessaire à toute gestion des ressources et d'aménagement durable du secteur des pêches, en particulier pour améliorer les conditions de vie des communautés halieutiques artisanales. Pour ce faire, une plus grande participation de celles-ci dans la formulation des politiques et dans la gestion des prises de décisions et les processus de mise en œuvre apparaît d'une importance vitale pour la réduction de la pauvreté et la réalisation de la sécurité alimentaire (FAO, 2013 ; 2009a ; 2006). En dépit de leur extrême variété, les droits de propriété à travers le monde tendent à osciller entre privatisation (cf. les QIT) et centralisation (étatique), menaçant par là même la pluralité des systèmes coutumiers de l'appropriation des ressources qui existent, en particulier au Sud. Cette tendance apparaît particulièrement inadaptée aux pêches artisanales, par essence multiple (en termes de techniques, d'espèces, de zones de pêche...), tant dans ses objectifs –

trop exclusivement axés sur la conservation biologique – que dans sa mise en œuvre – trop axées sur des procédures administratives ou d'autorégulation par le marché (Corlay, 2004 ; Shotton, 2000).

22 À l'opposé de ces systèmes, les pêcheurs artisans souhaitent s'impliquer dans des modes de gestion partagée des ressources ainsi que dans la mise en œuvre de droits de propriété collectifs (Kurien, 2003). Le système de co-gestion peut être défini comme un large processus de collaboration et de démarche participative en matière de réglementation, de prise de décisions et de partage de la responsabilité entre acteurs. L'échange entre expériences professionnelles et avis scientifiques qui en découle permet ainsi d'accroître la légitimité et l'efficacité des mesures adoptées. En incluant également des mesures de capacité d'agir (*empowerment*), ce système de co-gestion contribue par là même à réduire la « pauvreté politique » des pêcheurs à petite échelle qui bien souvent ne disposent pas du capital social et culturel indispensable pour fonctionner avec compétence et efficacité dans ces processus décisionnels (Jentoft, 2005). Dans le prolongement de cette problématique, un certain nombre de « supporters » de la cause artisanale milite pour que se mette en œuvre une véritable « réforme foncière » en matière d'accès aux ressources et aux lieux de production plus favorable aux pêcheurs à petite échelle (AMRPS, 2004). La FAO reconnaît qu'un « système de gestion communautaire qui protège les droits d'accès de petits pêcheurs défavorisés est probablement la meilleure mesure en faveur des pauvres dans de nombreuses pêcheries artisanales » (FAO, 2006). En effet, ce type de régime de propriété favorise l'accès aux ressources et aux zones côtières à un groupe d'individus bien déterminé, groupe qui fonctionne sur une connaissance écologique assez intime, détaillée et fonctionnelle des écosystèmes qu'il exploite (Sutton, 2000). Déclinable à plusieurs niveaux d'échelles, ces droits de propriété collectifs ne doivent pas uniquement porter sur les stocks, mais intégrer plus largement les territoires de pêche. Ceux-ci peuvent ainsi servir à matérialiser des zones de réserves dans lesquelles les pêcheurs artisans bénéficient de droits d'accès territoriaux qui s'inscrivent assez bien dans ce contexte de gestion décentralisée et d'autorégulation souhaitée par les militants de la pêche à petite échelle (ICSF, 2004 ; Kurien, 2003).

23 Parmi les exemples d'initiatives entreprises par les pêcheurs artisans français et leurs partisans en matière de co-gestion communautaire du secteur (Noel et Malgrange, 2011), nous souhaitons plutôt insister sur l'implication de ces derniers en matière de gouvernance à l'échelle européenne. Pour faire face aux problèmes de gestion centralisée, à court terme et peu participative de l'Europe bleue, est instauré dès 2002 un dispositif de co-gestion de la ressource halieutique, les Comités consultatifs régionaux (CCR)¹⁵. Les pêcheurs artisans et les organismes de soutien investissent stratégiquement dès le départ 3 des CCR qui couvrent la grande majorité des champs d'exploitation de la pêche française, le CCR-Longue Distance pour la pêche lointaine, le CCR-Méditerranée et le CCR-Sud qui couvre le golfe de Gascogne. C'est dans ce dernier CCR-Sud que les défenseurs français de la cause artisanale créent – avec leurs homologues espagnols – un groupe de travail « Pêche Traditionnelle » selon un double objectif. Le premier est de mieux appréhender la diversité et l'importance de ces pêches artisanales pour contrecarrer leur marginalité et de chercher à les protéger davantage au moyen de régime différencié, ceci afin de préserver leurs moyens d'existence traditionnels¹⁶. Le second est d'influencer le processus de réforme européen de la Politique commune des pêches engagée en 2012-2013 en veillant à ce que celui-ci « prenne clairement en compte les liens économiques et sociaux qui font de ce secteur un élément fondamental de la vie économique, du tissu social et des traditions culturelles des communautés côtières » (ICSF, 2009).

Vers des droits de valorisation confortés en aval de filière

24 Parmi la diversité des modes de renforcement des droits de valorisation des pêcheurs artisans et de leurs communautés, un focus sur le développement de circuits courts alimentaires actuellement en émergence sur un certain nombre de littoraux nous paraît particulièrement intéressant. Classiquement, les circuits courts alimentaires représentent des circuits localisés où la distance géographique est faible et dans lesquels le nombre d'intermédiaires est réduit.

Souvent qualifiés d'alternatifs par rapport au modèle agroalimentaire dominant (Deverre et Lamine, 2010) –, ces circuits se caractérisent par la diversité et la complexité des enjeux auxquels ils répondent, mais aussi par la diversité des acteurs impliqués, de leurs stratégies et de leurs modes de coordination (Prigent-Simonin et Hérault-Fournier, 2012 ; Maréchal, 2008). Reposant sur des principes et des valeurs en relative rupture avec le système alimentaire dominant, ces circuits courts semblent fondés sur davantage de réciprocité et « d'encastrement social » des échanges économiques localisés, contribuant ainsi de manière plus pérenne au développement territorial (Traversac, 2010 ; Renting *et al.*, 2003). Aux formes plutôt anciennes et traditionnelles d'alimentation de proximité (marchés de plein vent, vente à la ferme...) s'ajoutent depuis quelques années de nouvelles formes innovantes et collectives de transaction, telles que les Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) (Olivier et Coquart, 2010 ; Lamine, 2008), dont nous nous proposons de présenter deux variantes expérimentées par le secteur des pêches artisanales dans le grand Ouest de la France (figure 3).

Figure 3. Les AMAP « Poisson » dans le grand Ouest français : exemples lorientais (à gauche) et nantais (à droite).



Association
L'ESPAR
Lorient Ensemble pour le Soutien d'une Pêche Artisanale Responsable

Notre objectif :
Maintenir et promouvoir une activité de pêche artisanale de proximité, respectueuse de son environnement, socialement équitable et économiquement viable.

Fonctionnement :
Elle regroupe des adhérents et organise la commercialisation directe par abonnement des produits de la mer entre pêcheurs professionnels et consommateurs adhérents.

Adhésion annuelle 20 €

→ Une glacière de poissons chaque fin de semaine
Une distribution hebdomadaire avec un engagement de 4 mois

10 €
pour ± 2-3 kg
de poissons/crustacés
+ 2 de participation
au fonctionnement par semaine

Contact Benoit Laurent (secrétaire)
lbenoit44@yahoo.fr
L'ESPAR - Cité Allende 12, rue Colbert - BP 10 - 56100 LORIENT



Source : Noel, 2011, p.334

- 25 En pays lorientais, l'Association pour le maintien d'une activité de pêche artisanale de proximité (AMAPAP) créée en 2008, devenue Lorient ensemble pour le soutien à une pêche artisanale responsable (L'ESPAR), fonctionne selon les mêmes principes qu'une AMAP agricole. Concrètement, une petite vingtaine d'adhérents – le double au début – préachètent chaque semaine pendant 4 mois, pour 10 € environ, une glacière hebdomadaire de 2-3 kg de produits frais – poissons (soles, maquereaux, merlans..) et crustacés (langoustines, araignées) – capturés par deux chalutiers fileyeurs côtiers (soit à peine 10 % de leurs marées). Une fois récupérée les caisses de poisson sur le quai, une partie des adhérents prépare les glacières et les distribuent chaque vendredi après-midi au sein des locaux loués auprès d'un restaurant lorientais. Pour les initiateurs de la démarche, l'objectif est de faire (re)découvrir les métiers et les produits de la pêche (frais, entiers, locaux et saisonniers) à un réseau de consommateurs de l'agglomération, tout en participant au désenclavement du port de pêche morbihannais ainsi qu'au maintien d'une activité artisanale de proximité et responsable (Noel, 2011).
- 26 Un peu plus au sud du littoral breton, une autre expérimentation prend forme avec l'AMAP Poisson de l'île d'Yeu. À l'origine du projet se trouvent quelques pêcheurs de l'île soutenus par certains élus (dont le maire, ancien directeur d'une coopérative de mareyage). Confrontés à des difficultés croissantes (prix à la criée en baisse, interdiction de techniques de pêches, etc.), qui fragilisent l'activité sur l'île, ces producteurs prennent en 2008 avec le réseau associatif départemental AMAP 44. L'année suivante, un partenariat se formalise autour d'une charte commune de bonnes pratiques destinée à « promouvoir une pêche traditionnelle plus respectueuse des hommes et de l'environnement ». Dans le détail, la vingtaine de producteurs travaillant sur cinq navires artisans s'engagent à utiliser des méthodes de pêche plus sélectives (filets, palangres) et à fournir des informations précises sur l'origine des produits (port d'attache, zone de pêche). De leur côté, le millier d'amapiens s'engage à acheter chaque mois – excepté l'été – pour environ 3,5 kg de poissons frais, entiers et saisonniers (principalement des merlus, des soles et des rougets,...) au prix unitaire de 33 €. Au final ce sont quelques 2500 colis mensuels qui font ainsi l'objet de transaction entre les producteurs de l'île (soit à peine 15 % de leurs marées) et les consommateurs de l'agglomération (Margetic et Noel, 2014, à paraître).
- 27 Ces deux expériences – inégales dans leur développement – constituent des alternatives intéressantes en termes de participation de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire de qualité pour des consommateurs éloignés des foyers de production halieutique. Une fois les divers frais déduits (taxes à la criée, location de salle ou de véhicule de transport...), le solde des ventes mensuelles de colis de poissons est directement et équitablement répartis à l'ensemble des pêcheurs participants à la démarche. Outre la consolidation de leurs métiers et de certains outils portuaires (criées, mareyage), ces initiatives alternatives permettent aux pêcheurs de mieux maîtriser la commercialisation et la valorisation de leurs captures tout en informant les Amapiens sur les difficultés et les contraintes de leur profession, mais également d'échanger sur les façons de consommer les produits livrés (recettes, cours de cuisine).

Conclusion

- 28 Longtemps – et toujours encore – marginalisées dans un système halio-alimentaire des produits de la mer mondialisé et profondément inégalitaire, les pêches artisanales possèdent cependant un certain nombre d'atouts (socio-économiques, culturels) qui pourraient leur permettre d'accroître leurs capacités à répondre aux enjeux de sécurité alimentaire et de développement durable des filières aquatiques (FAO, 2009a ; Jacquet et Pauly, 2008). Pour cela, nous avons notamment insisté sur la nécessaire politisation de ce secteur à l'échelle mondiale qui, bien que progressive, s'avère de plus en plus effective, tant sous l'égide de mouvements sociaux transnationaux (Noel, 2011) que d'instances internationales comme la FAO. La poursuite des réflexions menées lors de la Conférence de Bangkok de 2008, notamment l'établissement d'un programme d'action sous la forme d'une directive internationale spécifique à ce secteur (FAO, 2013)¹⁷, est à ce titre porteur d'avancée en la matière. Cette politisation de la cause artisanale doit également s'inscrire à des niveaux

d'échelles plus locaux, c'est-à-dire territorialisés. Soutenus par divers organismes associatifs, les pêcheurs et leurs communautés mettent en œuvre un certain nombre d'initiatives afin de mieux garantir leurs droits collectifs de gestion des ressources (espèces et espaces) et mieux valoriser leurs produits en termes de qualité et de proximité. Ces initiatives doivent donc continuer d'essaimer et se renforcer afin d'assurer la pleine participation de ces pêches à la sécurité alimentaire.

29 Par ailleurs, ces pêcheurs artisans et leurs militants insistent sur le fait que toute production aquatique doit d'abord et avant tout être perçue comme une source nutritive, élargissant ainsi le débat de la sécurité alimentaire sur le terrain de la souveraineté alimentaire (AMRPS, 2004). Ces acteurs souhaitent en effet que les politiques (locales, régionales, nationales) donnent la priorité à la production domestique et à l'autosuffisance alimentaire ; ils soulignent également que cette souveraineté ne proviendra « ni de la quantité de ressources qu'il est possible d'extraire ou de cultiver, ni de la commercialisation qu'il est possible de faire pour s'assurer en retour des devises, mais bien du droit des peuples pêcheurs à accéder aux ressources et d'en conserver par ailleurs l'usage pour une consommation locale » (ICSF, 1996). À l'instar d'autres producteurs issus des milieux paysans, nul doute que les prochains défis et enjeux alimentaires en termes d'articulation transversale vont se situer autour de cette problématique de souveraineté.

30 Enfin, plus largement, il ne faudrait pas mésestimer la contribution portée par ces pêches artisanales en termes de développement local à l'échelle des territoires littoraux. En effet, derrière ces activités génériques se cachent des métiers très différents qui renvoient à des caractéristiques bien spécifiques : taille des navires (pirogues de 6m, côtiers de 12 m, chalutiers de 20 m, etc.), choix des engins de pêche et des espèces ciblées (lignes, filets, casiers..., crustacés, poissons...), stratégies commerciales (en direct, à l'export, en GMS, etc.), ou bien encore modes de consommation (frais, surgelés, fumés, appertisés...). Si l'on raisonne donc en termes de durabilité de ces territoires littoraux, il nous semble que c'est bien cette multitude de modèles artisans qui, fortement ancrés dans ces paysages, nous apparaissent les mieux à même de mener la préservation des ressources « naturelles », mais aussi celle de la communauté halieutique qui les exploite.

Bibliographie

Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire (AMRPS), 2004, *La pêche en eau trouble ? Propositions pour une gestion durable des ressources marines*, Paris, éditions FpH, cahiers de propositions du 21^e siècle, n°9, 193p.

Amap Poisson Lorient (LESPAR). [En ligne] URL : <http://www.lespar.org>. Consulté le 8 septembre 2010.

Amap Poisson Yeu-Nantes. [En ligne] URL : <http://www.amap44.org>. Consulté le 16 novembre 2011.

Baranger, L., J-F. Bigot, F. Gonzales et A. Souffez, 2008, Les pêches maritimes en France. In Guillotreau P. (sous dir.), *Mare Economicum. Enjeux et avenir de la France maritime et littorale*, Rennes, PUR, p.69-101.

Béné, C., 2006, Small-scale fisheries : assessing their contribution to rural livelihoods in developing countries, Rome, FAO, *Fisheries circular*, n°1008, 57p. [En ligne] URL: <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/009/j7551e/j7551e00.pdf>. Consulté le 17 mars 2009.

Carré, F., 2008, Les produits aquatiques dans l'alimentation des hommes. In Charvet J-P. (sous dir.), *Nourrir les Hommes*, Paris, Sedes, p.259-294.

Christy, F.T., 1983, Droits d'usage territoriaux dans les pêcheries maritimes : définitions et conditions, Rome, FAO, *Document technique sur les pêches*, n°227, 11p. [En ligne] URL: <http://www.fao.org/docrep/003/T0507F/T0507F00.htm#toc>. Consulté le 14 mai 2010.

Chuenpagdee, R., L. Liguori, M.D.L. Palomares et D. Pauly, 2006, Bottom-up, global estimates of small-scale marine fisheries catches, Vancouver, The Fisheries Centre-University of British Columbia, *Fisheries centre research reports*, vol.14, issue8, 105p. [En ligne] URL: <ftp://ftp.fisheries.ubc.ca/FCRR/14-8.pdf>. Consulté le 24 novembre 2008.

- Cole, H., 2003, Contemporary challenges: globalisation, global interconnectedness and that 'there are not plenty more fish in the sea'. Fisheries, governance and globalisation: is there a relationship?, *Ocean & Coastal Management*, vol.46, issues 1-2, p.77-102.
- Cormier-Salem, M.-C., 1995, Paysans-pêcheurs du terroir et marins-pêcheurs. Les géographes et l'espace aquatique, *L'Espace Géographique*, tome 24, n°1, p.46-59.
- Corlay, J.-P., 2004, Du poisson pour se nourrir, du poisson pour vivre : les enjeux de la pêche et de l'aquaculture à l'aube du 3^e millénaire, *Actes du FIG*, n°15, St-Die-des-Vosges. [En ligne] URL: http://archives-fig-st-die.cndp.fr/actes/actes_2004/corlay/article.htm. Consulté le 5 mai 2005.
- Corlay, J.-P., 1993. L'espace halieutique existe, je l'ai rencontré... Essai théorique et méthodologique sur la géographie des pêches, *Cahiers Nantais*, n°40, p.57-74.
- Couliou, J.-R. et L. Pourinet, 2012, Les débarquements des pêches côtières, Nantes, *Atlas permanent de la mer et du littoral*, LETG, n°6, p.36.
- Deverre, C. et C. Lamine, 2010, Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales, *Économie Rurale*, n°317, p.57-73.
- Durand, J.-L., J. Lemaolle et J. Weber, 1991, *La recherche face à la pêche artisanale. Research and small-scale fisheries*, Paris, ORSTOM Éditions, Tomes I-II, 1070p.
- FAO, 2013, *Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté*, Rome, FAO, document de travail, 20-24 mai, 19p. [En ligne] URL: ftp://ftp.fao.org/FI/DOCUMENT/ssf/SSF_guidelines/TC/2013/2f.pdf. Consulté le 25 octobre 2013.
- FAO, 2009 (a), Rapport de la Conférence mondiale sur les pêches artisanales – Pour une pêche artisanale durable : associer la pêche responsable au développement social. Bangkok, Thaïlande, 13-17 oct. 2008. Rome, FAO, Rapport sur les pêches et l'aquaculture, n°911, 189p. [En ligne] URL: <http://www.fao.org/docrep/012/i1227t/i1227t.pdf>, Consulté le 5 février 2010.
- FAO, 2009 (b), *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2008*, Rome, FAO, Département des pêches et de l'aquaculture, 216p. [En ligne] URL: <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/i0250f/i0250f.pdf>. Consulté le 19 septembre 2009.
- FAO, 2006, Accroissement de la contribution des pêches artisanales à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire, Rome, FAO, *Directives techniques pour une pêche responsable*, n°10, 109p. [En ligne] URL: <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/009/a0237f/a0237f00.pdf>. Consulté le 2 juillet 2008.
- FAO, 1995, *Code de conduite pour une pêche responsable*. Rome, FAO, Département des pêches et de l'aquaculture, 46p. [En ligne] URL: <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/005/v9878f/V9878F00.pdf>. Consulté le 16 septembre 2005.
- Fillieule, O., M. Lilian et C. Péchu (sous dir.), 2009, *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 651p.
- FranceAgriMer. [En ligne] URL : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-peche-et-aquaculture>. Consulté le 27 mai 2014.
- Garcia, S.M., E.H. Allison, N.J. Andrew, C. Béné, G. Bianchi, G.J. De Graaf, D. Kalikoski, R. Mahon et J.M. Orensanz, 2010, Vers une intégration de l'évaluation et de l'élaboration des avis dans la pêche artisanale : principes et processus. Rome, FAO, *Document technique sur les pêches et l'aquaculture*, n°515, 98p. [En ligne] URL : <http://www.fao.org/docrep/012/i0326f/i0326f.pdf>. Consulté le 4 juillet 2010.
- ICSF, 2009, *La réforme de la Politique commune de la pêche et les pêcheries à petite échelle. Paver le chemin vers des modes de vie durables et des communautés de pêche dynamiques*. Bruxelles, ICSF-CESE, Actes de l'atelier, septembre, 27p. [En ligne] URL: http://icsf.net/icsf2006/uploads/resources/usefulDocs/docs/english/%3C1266418213833%3EEUSSF_workshop_FR.pdf. Consulté le 13 mai 2010.
- ICSF, 2004, Pour des zones réservées à la pêche artisanale, *Samudra*, n°39, p.1.
- ICSF, 1996, Nourrir avant d'enrichir. *Samudra*, n°14, p.1.
- Jacquet J. et D. Pauly, 2008, Funding priorities: big barriers to small-scale fisheries, *Conservation Biology*, vol.22, issue 4, p.832-835.
- Jaffer, N. et S. Pictou, 2009, Maintenant il faut continuer, *Samudra*, n°51, p.38-40.
- Jentoft, S., 2005, La co-gestion. « Allez-y ! », *Samudra*, n°42, p.8-11.
- Kurien, J., 2003, The blessing of the commons: small-scale Fisheries, community property rights, and coastal natural assets, *Working Papers*, issue 349, Centre for development studies, 46p. [En ligne] URL: http://www.cds.edu/download_files/349.pdf. Consulté le 26 mai 2007.

- Kurien, J., 2000, 14 mesures pour le développement durable et équitable des pêches à petite échelle, *La lettre d'information trimestrielle Pêche et Développement*, n°52, p.2-4.
- Lamine, C., 2008, *Les AMAP : un nouveau pacte entre producteurs et consommateurs ?*, Paris, édition Yves Michel, 163p.
- Le Roux, S. et J. Noel, 2007, Mondialisation et conflits autour des ressources halieutiques, *Écologie & Politique*, n°34, p.69-82.
- Le Sann, A., 2001, De Rome à Loctudy : la naissance difficile d'un mouvement international des pêcheurs artisans, *Cahiers Nantais*, n°55-56, p.281-288.
- Le Sann, A. (sous dir.), 1995, *Du Nord au Sud. Pêcher pour vivre*, Lorient, CRISLA, 107p.
- Margétic, C. et J. Noel, 2014 (*à paraître*), Quand l'alimentation recrée du territoire. Premières réflexions à partir de démarches de qualification de produits agricoles et halieutiques dans l'Ouest français. In Fournier (sous dir.), *Labellisation et mise en marque des territoires*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, vol.33, 12p.
- Maréchal, G. (sous dir.), 2008, *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*, Dijon, Educagri, 213p.
- Noel, J. et B. Malgrange, 2011, Un autre monde halieutique est possible ! Pêche durable et altermondialisation halieutique en France, [VertigO] la revue électronique en sciences de l'environnement, rubrique Regards/Terrain, 12p. [En ligne] URL: <http://vertigo.revues.org/10921>. DOI : 10.4000/vertigo.10921
- Noel, J., 2013, Le système-monde aquatique : panorama géographique d'une filière globalisée, *L'Information géographique*, vol.77, n°1, p.76-100.
- Noel, J., 2011, *Regards géographiques sur la mondialisation halieutique. L'altermondialisation et les formes de résistance des pêches « artisanales »*, Nantes, Université, thèse de Doctorat, géographie, 474p.
- Noel, J., 2009 (a), Regard géographique sur les dimensions spatiales de l'altermondialisation halieutique, *Norois*, n°211, vol.2, p.7-21.
- Noel, J., 2009 (b), État des résistances sur un mouvement social particulier, l'altermondialisation halieutique. *Actualité des mouvements sociaux du Sud*, CETRI, 14 p. [En ligne] URL: http://www.cetri.be/IMG/pdf/proposition_article_CETRI_par_julien_noel_2009.pdf. Mis en ligne le 10 juillet 2009.
- Olivier, V. et D. Coquart, 2010, Les AMAP : une alternative socio-économique pour des petits producteurs locaux ?, *Économie Rurale*, n°318-319, p.20-36.
- Prigent-Simonin, A-H. et C. Hérault-Fournier (sous dir.), 2012, *Au plus près de l'assiette. Pérenniser les circuits courts alimentaires*, Paris, Educagri & Quae, 262 p.
- Rastoin, J-L. et G. Ghersi, 2010, *Le système alimentaire mondial. Concepts et méthodes, analyses et dynamiques*, Paris, Quae, 584p.
- Renting, H., T.K. Marsden et J. Banks, 2003, Understanding alternative food networks: exploring the role of short food supply chains in rural development, *Environment and Planning A*, vol.35, issue 3, p.393-411.
- Rey, H., J. Catanzano, B. Mesnil et G. Biais, 1997, *Système halieutique. Un regard différent sur les pêches*, Paris, Institut océanographique-IFREMER, 278p.
- Sharma, S., 2007, La pêche artisanale retient l'attention, *Samudra*, n°47, p.38-41.
- Shotton, R. (sous dir.), 2000, Use of property rights in fisheries management, Rome, FAO, *Fisheries technical paper*, n°404/1, 342p. [En ligne] URL: <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/009/x7579e/x7579e00.pdf>. Consulté le 19 mai 2009.
- Traversac, J-B., 2010, *Circuits courts. Contribution au développement régional*, Dijon, Educagri, 224p.

Notes

1 Surexploitation des stocks, conflits d'usages, demande ichtyophage au Nord... sont autant de signes manifestes de cette crise aquatique (FAO, 2009b).

2 Entendue comme « le droit de chaque être humain d'avoir accès, physiquement et économiquement, à une nourriture saine et nutritive pour satisfaire ses besoins nutritionnels et ses préférences alimentaires, et lui permettre de mener une vie saine et active » (FAO, 2006).

3 Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

4 À noter que les pêches estampillées « artisanales ou traditionnelles » ne sont pas réparties prioritairement au Nord ou au Sud. Des pêches traditionnelles, indigènes, autochtones existent au sein de nations développées (Canada, Nouvelle-Zélande...), tout comme de plus en plus de pêches traditionnelles au Sud renvoient désormais (techniquement, commercialement) à des activités artisanales (cf. le Sénégal, le Chili, ou l'Inde, etc.) (Garcia *et al.*, 2010).

5 Sur les 2 millions de navires motorisés et armés pour la pêche, 90 % font moins de 12 m de long ; à cela s'ajoute un nombre important – et incalculable – d'embarcations non pontées et non motorisées (FAO, 2009b).

6 Le poisson fournit ainsi environ 20 % des rations protéiques des pays en développement, voire jusqu'à 50 % des protéines animales consommées sur le continent asiatique (FAO, 2006).

7 Avec moins de 10 % de la production commercialisée, l'engagement mercantile des pêches artisanales reste des plus limité. Ceci alors que plus globalement, près de 40 % de la production aquatique mondiale fait l'objet de transactions sur le marché international (FAO, 2009b).

8 Dans de nombreux cas, les activités de pêches artisanales (capture, transformation et/ou commercialisation), qui se déroulent dans des zones rurales où les possibilités d'emploi sont souvent rares, représentent parfois le seul moyen de gagner de quoi vivre et de maintenir un pouvoir d'achat donnant accès aux services fondamentaux tels que l'éducation, la santé ou la nourriture (FAO, 2006).

9 Des dizaines de millions de travailleurs de la pêche (*fishworkers*) pour la première, à peine 500 000 pour la seconde (FAO, 2009b).

10 Les variations conjoncturelles du prix du poisson, essentiellement dû au retour massif du saumon d'élevage, expliquent pour partie cette diminution des achats des ménages en frais (FranceAgriMer, 2014).

11 Du point de vue des sciences politiques, l'agenda désigne les sujets prioritairement discutés dans les arènes de l'espace public (Fillieule *et al.*, 2009).

12 ICSF s'apparente à une sorte de *think tank* spécialisé dans la défense, la reconnaissance et la valorisation de l'ensemble des travailleurs du poisson. Le WFF se présente comme une sorte de fédération à mi-chemin entre une organisation politique de type communautaire et syndicale (Noël, 2011).

13 Cette notion renvoie à l'influence (positive ou négative) exercée par l'environnement politique sur l'émergence et le développement de mouvements sociaux (Fillieule *et al.*, 2009).

14 Dans le cadre de cette conférence, la FAO collabore avec différents partenaires tels que des ONG (*Worldfish center*, IUCN, ICSF), des agences de développement – ACDI (Canada), GTZ (Allemagne), SIDA (Suède), DFID (Royaume-Uni) –, des gouvernements (Norvège, Thaïlande), des organismes régionaux (*Southeast asian fisheries development center*), des programmes internationaux (PROFISH de la Banque mondiale), etc. (FAO, 2009a).

15 Couvrant sept zones maritimes géographiques ou pêcheries européennes, les CCR regroupent avant tout des professionnels du secteur halieutique (pêcheurs, armateurs, transformateurs...), mais aussi différents groupes d'intérêt concernés par ces activités (scientifiques, institutions, associations...).

16 L'instauration d'une zone co-gestion au cœur de la mer territoriale (12 milles nautiques) ainsi que la promotion de quotas communautaires et multispécifiques à l'intérieur de celle-ci figurent parmi les revendications exprimées en termes de droits de gestion.

17 Ce programme global porte en effet sur plusieurs aspects évoqués dans cet article tels que : la gestion participative des ressources par le biais des pêches fondées sur les droits ; les moyens d'existence durables et l'allègement de la pauvreté ; l'accès au marché pour les produits artisanaux à travers de meilleures méthodes de traitement post-capture ; le renforcement des capacités et la mise en réseau des petits groupes d'artisans-pêcheurs... (FAO, 2013).

Pour citer cet article

Référence électronique

Julien Noël et Danièle Le Sauce, « Les pêches artisanales au cœur des systèmes halio-alimentaires durables », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume

14 Numéro 1 | mai 2014, mis en ligne le 20 mai 2014, consulté le 14 octobre 2014. URL : <http://vertigo.revues.org/14901> ; DOI : 10.4000/vertigo.14901

À propos des auteurs

Julien Noël

Docteur en géographie, Maître de Conférences contractuel, Agrocampus-Ouest (Rennes), UP Sciences humaines et territoriales ; ESO UMR 6590-CNRS, 65 rue de Saint Brieuc - CS 84215, 35042 Rennes Cedex, France, Courriel : julien.noel@agrocampus-ouest.fr

Danièle Le Sauce

Présidente du Collectif Pêche & Développement, 1 avenue de la Marne, 56100 Lorient, France, Courriel : daniele.le.sauce@wanadoo.fr

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

L'objectif de cette contribution est de montrer comment les systèmes de pêche artisanale participent à la construction d'une sécurité alimentaire et plus largement s'inscrivent dans un développement durable des filières halieutiques. À partir de réflexions générales et d'expériences françaises, nous relativisons en premier lieu la place marginale de ce secteur artisan au sein du système halio-alimentaire mondialisé. Par la suite, nous insistons sur la politisation de celui-ci à l'échelle mondiale ainsi que sur quelques initiatives plus locales en termes de gestion et de valorisation des ressources, essentielle pour accroître la participation de ces pêches aux enjeux alimentaires actuels.

The aim of this contribution consists in showing how small-scale fishery systems take part in the construction of a food safety and more largely fall under a fishing sustainable development. From general reflexions and French experiments, we initially minimize the marginal small-scale fishery place within the globalized fishing food system. Thereafter, we insist on the politicization of this one on a worldwide scale like on some more local initiatives in terms of resources management and valorization, essential to increase small-scale fisheries participation in current food challenges.

Entrées d'index

Mots-clés : système alimentaire, filière, pêches artisanales, politisation, droits, valorisation, France

Keywords : food system, food chain, small-scale fisheries, politicization, rights, valorization, France